



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20200304-20200304-25-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

20200304-25

Délibération du conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 4 mars 2020

Objet : Prestations relatives à la location de machines intégrant les applications mobiles de Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant au marché, annexé à la présente délibération, relatif à la location de machines intégrant les applications mobiles de Paris Musées attribué à la société ANTENNA AUDIO.

Le nouveau montant forfaitaire sur la durée totale du marché est de 658 210 € HT soit une moins-value de 13 120 HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées, au titre des exercices 2020 et suivants sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY